



[Signature]

**Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

Décision n 2022-162

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole Grand Paris pour l'achat d'un local commercial à usage de salon de coiffure, situé 3 place du général de Gaulle

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la décision n°2022-137 relative à l'exercice du droit de préemption urbain du local commercial situé 3 place du général de Gaulle,

Considérant la politique de la Ville en matière de développement économique,

Considérant que le local commercial, sis 3 place du Général de Gaulle à Sceaux, se situe en interconnexion directe avec le secteur de projet de la place du Général de Gaulle,

Considérant que la Ville veut s'assurer de la maîtrise de ce local commercial,

Considérant le projet de dynamisation du centre-ville par la continuité d'ouverture du salon de coiffure,

Considérant la somme prévisionnelle de dépense d'un montant de 690 000,00 HT pour réaliser ce projet,

Considérant l'aide financière que peut apporter le FIM aux collectivités territoriales à hauteur de 50% du montant de la dépense HT, soit 345 000,00 €.

AUTORISE le maire à déposer la demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris pour l'achat du local commercial à usage de salon de coiffure, situé 3 place du Général de Gaulle à Sceaux, au nom et pour le compte de la Ville et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Sceaux, le 22 juin 2022

[Signature]

Philippe LAURENT

